

26 Economie

«Le port franc s'est mué en coffre pour les ultra-riches»

ART Monika Roth, auteure de «Nous entrons sur le marché de l'art» et administratrice d'Ethos Services Genève, dénonce les conflits d'intérêts et l'opacité du marché de l'art. Elle regrette la transformation de l'idée de port franc à travers la durée illimitée du stockage

PROPOS RECUEILLIS PAR
EMMANUEL GARESSUS, ZURICH

Monika Roth, avocate et administratrice indépendante d'Ethos Services depuis 2007, a publié quantité d'ouvrages sur la gouvernance. Elle est aussi l'auteure d'un ouvrage sur les déficiences majeures du marché de l'art et des ports francs (*Wir betreten den Kunstmarkt*, Editions Dike, 2015). L'idée de l'ouvrage est née après un exposé à Bâle en 2014 sur ce sujet.

Les affaires se succèdent à ce propos. Est-ce cela qui vous dérange? L'énumération des affaires dans la presse me dérange moins que le fait que le marché de l'art soit propice au blanchiment d'argent.

Pourquoi est-ce que vous portez votre regard sur l'art et non pas sur d'autres marchés? Le marché immobilier pourrait effectivement être aussi concerné, mais il est plus transparent que celui de l'art. On évoquera l'existence de registres immobiliers et la formation des prix. Le marché de l'art est bien plus opaque. Le prix y est le fruit d'une construction sociale. Pourquoi un Gauguin devrait valoir 300 millions de francs? Les raisons ne sont pas claires. En outre, l'identité du propriétaire d'un tableau est très souvent impossible à déterminer.

Peut-on généraliser si personne ne connaît les chiffres du marché de l'art? Nous ne connaissons pas les chiffres parce que c'est un marché complètement opaque. Le marché de l'art est le dernier grand marché financier à ne pas être régulé. Prenez un exemple: le grand collectionneur allemand Reinhold Würth possède 17 000 œuvres! Dans un entretien au journal *Le Monde*, il déclarait cet automne qu'il considérerait ses tableaux comme des placements financiers. C'est donc un marché financier sans réglementation. Si nous intégrons la question des ports francs et celles des rôles spécifiques des acteurs où la même personne peut être collectionneur, conseiller, vendeur, alors j'estime qu'il est nécessaire d'agir et de réguler ce marché.

Quelles règles désirez-vous introduire en premier lieu? Les acteurs, marchands d'art, conseillers, sociétés d'enchères, devraient eux-mêmes prendre l'initiative et mettre un terme aux conflits d'intérêts. La branche devrait s'organiser, mais rien ne se fait dans ce sens. L'affaire Bouvier est un bon exemple. Le mélange des rôles a été manifeste. J'ai dénombré 13 rôles différents pour Yves Bouvier lui-même. La transparence des rôles et des intérêts de chacun est une priorité. La deuxième consiste à intégrer le placement en art à la réglementation sur le blanchiment d'argent, notamment à la réglementation des personnes politiques exposées (PEP). Regardez les affaires de corruption, le pillage des caisses de l'Etat, ainsi que je les décris dans mon livre. Il faut y mettre un terme aussi sur le marché de l'art.

Si rien ne se fait, n'est-ce pas parce que la branche a intérêt au statu quo? La branche réalise un travail de lobbying efficace. J'ai fait l'objet de pressions lorsque j'ai tenu mon exposé à l'Université de Bâle sur l'art et le blanchiment d'argent. Je n'avais jamais rien vécu de pareil. On m'a accusée d'incompétence, de généralisations hâtives, d'inventions, de mensonges. Je crois que les

17000

Le collectionneur allemand Reinhold Würth possède 17 000 œuvres. Dans un entretien au *Monde*, il déclarait cet automne qu'il considérerait ces tableaux comme des placements financiers.

86%

«Le canton, qui possède 86% des Ports francs, devrait être un modèle de gouvernance. Mais il faut croire qu'il a intérêt au maintien du statu quo. Le problème n'est pas résolu, malgré les pressions liées à l'affaire Bouvier.»



Monika Roth: «Le dernier rapport fédéral du contrôle des finances [2013] montre qu'il n'y a pratiquement pas de contrôle dans les ports francs, en particulier à Genève.» (ROLAND SCHMID)

acteurs les plus importants, comme Art Basel, ou les grands sponsors, comme UBS, pourraient provoquer le changement que j'appelle de mes vœux.

Si nous régulons le marché de l'art, qu'advient-il de l'importance de la place suisse sur le marché de l'art et des ports francs? Je crois que les acteurs capables d'établir des standards, comme Art Basel Miami Beach, doivent s'asseoir à une table et agir. Marc Spiegler, directeur d'Art Basel, explique lui-même dans la presse que quelque chose doit se passer. Mais lui-même ne fait rien. Si ces acteurs ne passent pas à l'offensive, alors le marché sera réglementé par l'Etat. Ce n'est qu'une question de temps.

«Personne n'est conscient que l'on commet des infractions sur le marché de l'art. Cela me choque»

MONIKA ROTH, AVOCATE ET ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE D'ETHOS SERVICES

A propos des ports francs, est-ce vraiment une zone de non-droit? Ne suffit-il pas de mettre en œuvre le droit et de mieux préciser les tâches des douanes? Je ne suis pas d'accord. Le principal problème et attrait des ports francs réside dans la possibilité d'un stockage illimité. C'est l'une des principales raisons. Cette possibilité n'existe pas depuis longtemps. Elle a été introduite par une ordonnance en 2006 sur demande des acteurs du marché de l'art.

Est-ce que cela signifie que des milliards de francs échapperont à l'impôt? Oui. Ces œuvres peuvent demeurer des décennies sans jamais être imposées. Vous pouvez visiter les œuvres sur place, admirer des Picasso ou des Bonnard, organiser des événements. La loi exige que chacun déclare sa fortune et ses revenus, mais rien ne prouve que les fortunes déposées dans les ports francs le sont. On assiste aussi à des changements de propriétaires des biens déposés. On ne connaît pas l'ayant droit économique ultime. Ce n'est donc pas uniquement une question de mise en œuvre de la loi.

Avez-vous analysé la façon dont s'effectuent les contrôles douaniers dans les ports francs? Nous connaissons le dernier rapport du

contrôle fédéral des finances de 2013. Il en ressort qu'il n'y a pratiquement pas de contrôle, en particulier à Genève. En vertu des risques encourus, du blanchiment d'argent aux questions d'identification et de corruption, il devrait y avoir davantage de contrôles. Ce rapport a montré que presque aucun objet d'art ne sort de ce port franc.

A Genève, n'est-ce pas le canton qui devrait, en tant que propriétaire, augmenter les contrôles? Le canton, qui possède 86% des Ports francs, devrait être un modèle de gouvernance. Mais il faut croire qu'il a intérêt au maintien du statu quo. Il a fallu les pressions liées à l'affaire

Bouvier pour que l'on procède à des changements à la direction. Mais le problème n'est pas résolu.

Est-ce une question de revenus et d'emplois dans le canton? Les intérêts financiers ne sont pas négligeables. Selon un procédé typiquement suisse, le port franc avait à l'origine pour but de faciliter les échanges de biens et les exportations. Mais il s'est transformé en coffre-fort pour les ultra-riches. Je note qu'Yves Bouvier est transporteur, déposant et est investi dans plusieurs galeries en Europe et en Asie. Il est aussi collectionneur, conseiller, vendeur et il exporte le modèle des ports francs à d'autres régions du monde.

Seriez-vous en faveur d'une interdiction des ports francs? Non. L'institution en tant qu'instrument d'échanges doit être maintenue, mais elle devrait être régulée de façon stricte. Il faut supprimer la possibilité d'un stockage d'une durée illimitée. Les contrôles portant sur l'identité des bénéficiaires économiques, en particulier lors de changements de propriétaires, devraient être modifiés. Il faudrait aussi savoir quelles affaires sont autorisées à cet endroit. Il doit être possible de restaurer des tableaux, mais toujours avec le but ultime de l'échange. Il ne doit pas être une sorte de musée à visiter sur invitation. On y apporte le «catering». C'est une perversion de l'idée du port franc.

Quelles seront les conséquences de l'affaire Bouvier? Pour l'instant, le Conseil fédéral refuse d'agir sur les Ports francs. On attend encore une ordonnance. L'affaire Bouvier comporte de nombreuses facettes. La première concerne le rapport entre Bouvier et Rybolovlev et la question de savoir ce qui a été conclu. L'argumentation selon laquelle Bouvier a surévalué le prix du Modigliani n'est pas la bonne question. Est-ce que Bouvier était le conseiller et le représentant de Rybolovlev sur le marché de l'art? Cela ne serait pas correct. Ou est-ce qu'il pouvait aussi être la contrepartie, donc le vendeur? Alors il ne devait pas représenter les intérêts de Rybolovlev. En outre, les déclarations de Bouvier me paraissent étranges. Il affirme que Rybolovlev a consommé la moitié de la valeur de sa collection, un demi-milliard. De cette façon, il montre lui-même que ces prix n'ont aucun fondement solide. Il faut aussi parler du rapport entre Yves Bouvier et les Ports francs. L'affaire Picasso lie le nom de Bouvier avec les Ports francs et des transactions douteuses.

Pourquoi ne pas laisser faire et attendre que la bulle du marché de l'art explose? Je critique les manipulations de prix et non la hausse du marché. Dans mon livre, je critique la façon dont certaines sociétés d'enchères agissent sur les prix et empêchent que l'offre et la demande se rencontrent comme sur les marchés financiers. Je défends l'entrée en vigueur de règles de comportement. Il serait normal, à mon avis, qu'un conseiller ne soit pas en même temps un vendeur. Je dois dire que je suis très surprise qu'une journaliste du *Financial Times*, Georgina Adam, toujours très bien informée, présente des scandales sans que cela donne lieu à une réaction. Si elle évoquait une banque, l'autorité de surveillance agirait immédiatement. Personne n'est conscient que l'on commet des infractions sur le marché de l'art. Cela me choque. ■

PUBLICITÉ



Existe-t-il des coffre-forts à la fois élégants et sûrs?

...Oui, chez WALDIS!

Jusqu'à 30 de garantie contre l'effraction, sur le lieu d'implantation du coffre

www.coffrefort.ch
WALDIS

Ils résistent, c'est garanti!

WALDIS Tresore AG | 1170 Aubonne | Tél. 021 / 807 02 63 | info@coffrefort.ch